

RÉGLEMENT DU JEU AVEC TIRAGE AU SORT : HELISKIEZ avec NORRONA & GORE-TEX au Maroc

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE :

- La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L au capital de 1.500.000 € - SIRET 302 638 929 00091 – dont le siège social se situe 8, Place des Vins de France 75012 Paris, organise un jeu de tirage au sort intitulé « HELISKIEZ avec NORRONA & GORE-TEX au Maroc ».
- Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques qui résident en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exception des employés de la société organisatrice ainsi que des membres de leur famille et de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi que les membres de leurs familles proches.
- Ce jeu est régi par la loi française. Le simple fait pour un mineur de participer au jeu implique qu'un accord parental préalable daté et écrit lui a été donné.

2. DATE et PARTICIPANTS

- Le jeu de tirage au sort débutera le 01/11/2015 à 10h00 et se clôturera le 31/12/2015 à 19 h 00. Il sera accessible à partir de l'adresse : www.jeu-goretexheliski.com
- Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses : civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, e-mail, numéro de téléphone,
En cas de contestation, seuls les listings de La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L feront foi.
- La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

3. DEROULEMENT DU JEU

Le jeu se déroule comme suit :

Le joueur se connecte sur l'adresse : www.jeu-goretexheliski.com *entre le 01/11/2015* à 10h00 et le *31/12/2015* à 19 h 00. Le joueur remplit l'intégralité des champs de renseignements à savoir, civilité, civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, e-mail, numéro de téléphone, point de vente fréquenté

Quelle est votre marque de ski préférée ?

Quelle est votre marque de vêtement de ski préférée ?

Et pourquoi seriez-vous choisi ?

et s'enregistre afin de pouvoir participer au tirage au sort.

- En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les participants.

Une même personne ne pourra participer qu'une fois durant la durée totale du Jeu. Il ne sera en conséquence attribué qu'un seul prix par participant. Par "participant", il faut entendre les membres d'une même famille résidant à la même adresse et portant le même nom.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

4.1 : Généralités

- Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture du jeu.
- La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

- La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuirait au bon déroulement du jeu. Le règlement du jeu est déposé à la SCP N'KAOUA, huissiers de justice, 13 cours Jean Jaurès, 38000 Grenoble et peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite adressée à :

WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L
8, Place des Vins de France
75012 Paris

- Le présent règlement des jeux est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse du jeu avant le **31/12/2015**.

L'adresse officielle du jeu est :

WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L

JEU « HELISKIEZ avec NORRONA & GORE-TEX au Maroc »

8, Place des Vins de France
75012 Paris

Le règlement peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.jeu-goretexheliski.com

Dans ce document, l'utilisation du genre masculin n'a pour but que l'allègement du texte.

4.2 : Vie privée

- Le joueur en participant au jeu accepte sans condition de recevoir des informations commerciales des sociétés WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L, NORRONA et HELISKI MARRAKECH.

- Le participant, s'il est gagnant, autorise la société organisatrice du jeu à utiliser à titre indicatif, son nom, prénom, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix. Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées sont nécessaires pour le traitement de sa participation au jeu.

- Au terme du jeu, et, en application des dispositions de l'article 26 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander que ses coordonnées soient radiées de cette liste, en écrivant à WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L

8, Place des Vins de France
75012 Paris

5. LES PRIX

Les lots suivants sont mis en jeu :

Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Il ne sera attribué qu'un seul prix par participant. Les prix sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne. Les gagnants peuvent exceptionnellement faire bénéficier de leur lot à une personne parente au 2^e degré (justification du lien de parenté fourni sur pièce). Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés.

L'organisateur se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs ou de conditions météorologiques et d'enneigement défavorables, de modifier et/ou remplacer les prix par des dotations au moins équivalentes en terme de caractéristiques à ceux qui sont visualisés sur la page présentant le jeu, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait.

En cas de non attribution d'une dotation pour cause d'adresse erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, la dotation ne sera pas remise en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique pour vérification de leurs coordonnées. Si l'adresse postale n'est pas valide, ou si le participant ne se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé dans un délai de 7 jours, son gain sera perdu.

Pour bénéficier de son lot le participant doit être en capacité à évoluer en ski ou snowboard sur des secteurs hors-pistes. Les participants doivent avoir une bonne expérience hors-piste et être préparés physiquement. Ils sont capables de skier en toute neige (poudreuse avec et sans fond, neige croûtée, neige transformée, neige dure ...) et sur tous les terrains. Les hors-pistes programmés ne peuvent pas être considérés comme du « ski extrême » mais certains passages nécessitent un bon niveau de pratique et une bonne expérience.

Aucune évaluation du niveau des participants ne sera effectuée avant la remise du lot.

Si le niveau d'un participant est considéré comme insuffisant la décision appartiendrait à l'encadrement de ne pas le conserver dans le groupe hors-piste. Dans ce cas, le rider concerné serait en mesure de rester dans

l'hélicoptère et d'effectuer les vols prévus. Aucun remboursement ne serait opéré. Ce cas peut être également appliqué aux participants qui seraient fatigués ou légèrement blessés.

Description et valeur des lots :

3 Séjours pour une personne 3 jours-2 nuits d'héliski au Maroc d'une valeur de 1950 euros ttc (produit HELISKI ALL INCLUSIVE sur le site <http://www.heliskimarrakech.com/>)

Ce prix inclus : accueil à l'aéroport de Marrakech Menara, transports terrestres jusqu'à l'hôtel, pension complète en hôtel » labélisé « Châteaux & Hôtel collection », voyage en hélicoptère, prêt du matériel de ski et de sécurité et encadrement pendant les sessions d'héliski, transport retour à l'aéroport de Marrakech Menara. Plus d'infos sur : <http://www.heliskimarrakech.com/>

La responsabilité de l'organisation du jeu ne pourra en aucun cas être recherchée en cas d'accident dans le cadre de la pratique sportive objet du lot.

Les gagnants bénéficieront de leur lot en mars 2016 et doivent par conséquent se rendre disponible ce mois.

Les dates exactes du séjour seront confirmées aux gagnants dans les 15 derniers jours de Février 2016

Les lots ne comprennent pas les frais d'acheminement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, et sont à la charge des gagnants.

L'attribution des prix aura lieu après tirage au sort parmi les gagnants ayant répondu à toutes les conditions citées précédemment, le 15 janvier 2016 à 12 heures. Il sera effectué en l'étude de Maître Gérard N'KAOUA, 13 cours Jean Jaurès 38000

Le tirage au sort sera effectué sous forme manuel sur la base d'un fichier Excel sur lequel les données seront transférées. Pour les besoins du tirage au sort un numéro sera attribué à chaque participant.

6. Vérifications

Les participants autorisent les sociétés organisatrices à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication fautive entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées.

7. Remboursement des frais

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu sur la base d'une connexion de 4 minutes au tarif réduit. Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site : www.jeu-goretexheliski.com et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le cas échéant, la demande de remboursement doit être adressée par courrier à :

WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L

8, Place des Vins de France

75012 Paris

accompagnée d'un RIB, d'un justificatif d'abonnement Internet et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse postale). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

8. Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la gestion du jeu. La connexion de toute personne au site et la participation des participants au jeu proposé sur le site se fait sous leur entière responsabilité. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L interdit à tout participant de modifier le dispositif du jeu par quelque procédé que ce soit, en vue notamment de changer l'issue d'une partie ou d'en modifier les résultats. A cet égard, la société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le présent règlement. Les participants acceptent et reconnaissent que leurs performances peuvent être liées aux contraintes de leur machine.

9. Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la *SCP N'KAOUA, huissiers de justice, 13 cours Jean Jaurès, 38000 Grenoble*.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu, dans le respect de l'article 5. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer cette clause du règlement, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux ou jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux ou jeu.

De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mise en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

La société WL GORE et ASSOCIES S.A.R.L se réserve le droit d'éliminer un candidat dans le cas de dysfonctionnements techniques.

De même elle se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées. Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé à la *SCP N'KAOUA, huissiers de justice, 13 cours Jean Jaurès, 38000 Grenoble*, avenant qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande du dit règlement.

La loi qui s'applique est la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires de Grenoble.